

# Téléphonie et internet

Avoir un numéro de téléphone français vous sera nécessaire pour certaines démarches liées à votre installation en France (banque, logement, etc.). Nous vous conseillons d'entamer cette démarche le plus tôt possible.

## À votre arrivée

### TÉLÉPHONIE MOBILE

**Vous avez la possibilité de souscrire à un abonnement mensuel ou d'acheter des cartes prépayées qui sont plus coûteuses sur le long terme mais moins contraignantes à votre arrivée.**

- **La durée de votre engagement**

Pensez à choisir une formule adaptée à la durée de votre séjour avec ou sans abonnement. Les forfaits sans engagement vous permettent de rompre le contrat à tout moment. Ils sont ainsi adaptés aux internationaux qui viennent en France pour un séjour de courte durée. Les forfaits avec engagement durent généralement de 12 à 24 mois. Le contrat propose un téléphone avec un prix attractif.

- **Coût**

Les offres classiques sont généralement de 15 à 40€/mois pour les plus complètes.

La plupart des fournisseurs proposent des offres alternatives à bas coût (de 2 à 12€/mois) qui s'avèrent souvent suffisantes selon vos besoins.

- **Frais d'itinérance dans l'espace européen**

Les appels, les SMS et MMS ne sont pas surtaxés au sein de l'Union européenne. Cela s'applique également aux données internet dans la limite d'un plafond défini par votre opérateur initial.

- **Internet**

Il existe de nombreux opérateurs téléphoniques qui proposent une offre complète englobant l'accès à internet, la ligne de téléphone fixe et l'accès aux chaînes de télévision.

Le coût moyen varie entre 20 et 50€/mois.

Comptez un délai moyen de 8 à 21 jours pour une ouverture de ligne (ADSL ou fibre optique) dans votre logement.

## À la fin de votre séjour

**Clôturez vos différents abonnements (internet, téléphone, logement, banque, transport et inscriptions diverses).**

Pour certains, un simple clic sur un site internet suffit. Pour d'autres, il faudra rédiger un courrier à envoyer par recommandé avec accusé de réception, éventuellement avec des pièces justificatives (exemple : preuve de déménagement à l'étranger). Pensez à bien vous renseigner en amont afin d'éviter des frais supplémentaires.

